



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Bas-Saint-Laurent, le 23 avril 2020

POSITION DE LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DU BAS-SAINT-LAURENT SUR LES MESURES DE PRÉVENTION ET LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN PÉRIODE DE PANDÉMIE DU CORONA VIRUS

D'emblée, les membres de la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) tiennent à exprimer leur solidarité avec l'ensemble des Québécois qui sont durement frappés par la crise du corona virus et offrent leurs condoléances aux personnes qui déplorent la perte d'un être cher.

Depuis que le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020, le Bas-Saint-Laurent a réussi à contrôler la propagation de la maladie du coronavirus sur son territoire. En date du 23 avril 2020, la région ne comptait que 34 cas déclarés, dont malheureusement un décès, un nombre qui est demeuré stable depuis maintenant 13 jours. 30 de ces cas sont d'ailleurs considérés comme guéris.

Outre le facteur chance, parmi les principaux éléments qui ont favorisé ce faible taux de contamination, soulignons la fermeture hâtive de la région, la capacité, pour les autorités médicales, d'identifier rapidement les cas et de procéder à des enquêtes épidémiologiques efficaces, le confinement rapide des milieux d'hébergement où vivent des personnes vulnérables, la rigueur du personnel clinique et le grand respect par la population des mesures de prévention telles que le lavage des mains, la distanciation sociale et la réduction des déplacements.

Une situation difficile pour la population

Bien qu'elles aient démontré leur efficacité, ces mesures ont des impacts importants sur la vie des citoyennes et citoyens. Après six semaines, on sent que les gens sont impatients de retrouver une existence plus normale et l'idée d'un relâchement progressif des mesures fait son chemin. La crise actuelle constitue une épreuve sans précédent pour l'ensemble de l'humanité, tant au niveau social qu'économique.

Les conditions pour amorcer un déconfinement

L'organisation mondiale de la santé établit six conditions pour amorcer un déconfinement sécuritaire :

- Maîtriser la transmission du virus;
- Assurer l'offre de santé publique et de soins;
- Minimiser le risque dans des environnements exposés où se retrouvent les citoyens les plus vulnérables, comme les établissements de santé de longue durée;
- Mettre en place des mesures de prévention au travail, dans les écoles et d'autres lieux fréquentés;
- Contrôler le risque de cas importés;
- Responsabiliser les populations.

Force est de constater que ces conditions ne sont toujours pas rencontrées à l'échelle du Québec, alors que le nombre de cas est toujours en progression, que les foyers de propagation les plus importants et les plus mortels se situent dans les établissements de santé de longue durée, que les mesures de prévention restent à déterminer dans les écoles et dans les lieux de travail qui demeurent toujours fermés.

Or, les principales mesures qui protègent la région du Bas-Saint-Laurent de la situation dramatique vécue ailleurs au Québec sont les barrières qui contrôlent l'accès à son territoire. Les membres de la TREMBSL estiment que ces barrières doivent demeurer en place, pendant les premières étapes d'un déconfinement intrarégional.

La position de la TREMBSL sur le déconfinement régional

La Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent se prononce en faveur d'un déconfinement progressif au niveau local et intrarégional dans une première étape. Elle demande donc à la Direction de la santé publique de considérer l'allègement graduel des mesures à l'intérieur du territoire bas-laurentien au moment qu'elle jugera opportun, afin de favoriser l'épanouissement social des citoyennes et citoyens et la reprise progressive de l'activité économique, le tout dans le cadre d'une gestion scientifique des risques liés à la pandémie. Toutefois, considérant que la situation est loin d'être sous contrôle à l'échelle québécoise, elle demande à la Direction régionale de la santé publique de maintenir les mesures de contrôle qui limitent l'accès au territoire bas-laurentien aux

seules personnes qui y possèdent une résidence principale, et ce, pour aussi longtemps qu'elle le jugera nécessaire pour préserver la santé de la population. La Table tient aussi à souligner l'importance de mettre tout en œuvre pour protéger les personnes vulnérables résidant dans les centres d'hébergement, considérant que la région compte 25 % de personnes de 65 ans et plus. Enfin, les membres de la Table des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent réitèrent leur engagement à promouvoir le respect des mesures préventives, comme la distanciation sociale et le lavage systématique des mains, et offrent leur pleine et entière collaboration aux autorités médicales et gouvernementales dans l'effort national pour endiguer cette maladie et protéger la santé et la sécurité de notre population.

La TREMBSL suivra attentivement la situation et interviendra de nouveau dans le débat au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE, LE 23 AVRIL 2020.

Michel Lagacé, président

La TREMBSL

La Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de faire la promotion des priorités régionales auprès d'eux.

- 30 -

Source : Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent

Pour informations : Marc Fraser, coordonnateur
418 860-5522
mfraser@crdbsl.org